Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

Commune du Tampon

Département de la Réunion

PLAN LOCAL DE L'URBANISME

Commune du Tampon



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02 février 2018
arrêtant le Projet de Plan Local de l'Urbanisme

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

I - Rappel des modalités de concertation

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la délibération n°36/2008 du 14 avril 2008 prescrivant la révision d'un Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon a précisé les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

La concertation proposée est la suivante :

- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;
- Informations concernant le lancement de la procédure et les modalités de concertation dans le journal municipal et le site Internet de la commune,
- Organisation d'une réunion publique d'information et de concertation à la mairie du centre ville et dans les mairies annexes de la commune, pour garantir la concertation du public dans l'ensemble des quartiers, en début de procédure afin d'apporter un éclairage sur la démarche et de recueillir l'avis des habitants et après la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Présentation par affichage en mairie centrale et annexes des éléments techniques au fur et à mesure de leur réalisation.

Par ailleurs, pendant la procédure de révision générale, la collectivité pourra mettre en place toute autre modalité de concertation et d'information qu'elle jugerait utile en fonction de la situation.

Lors de l'arrêt du projet PLU la Commune doit tirer le bilan de la concertation.

II – La mise en œuvre des modalités de concertation

1 - Mise à disposition d'un registre de concertation

Un registre a été ouvert le 14 avril 2008 afin de recueillir les observations pendant toute la durée de l'élaboration du projet ; Ce registre a été mis à disposition au service aménagement de la commune du Tampon – Angle des rues du Général Bigeard (ex rue du Stade) et Jules Ferry – BP 449 – 97449 LE TAMPON CEDEX aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Aucune observation n'a été annotée au registre ; Cependant 2 701 courriers ont été adressés à la commune du mois d'avril 2008 à ce jour concernant des demandes de classement en zone constructible ou déclassement de parcelle. Chaque demande a été étudiée au regard des prescriptions réglementaires et des enjeux urbanistique. Ces demandes ont été traitées en respectant les prescriptions réglementaires et les objectifs du projet de PLU.

2 - Informations concernant le lancement de la procédure et les modalités de concertation dans le journal municipal et le site Internet de la commune,

Afin d'informer la population sur le lancement de la procédure, des articles ont été rédigés dans le magazine communal :

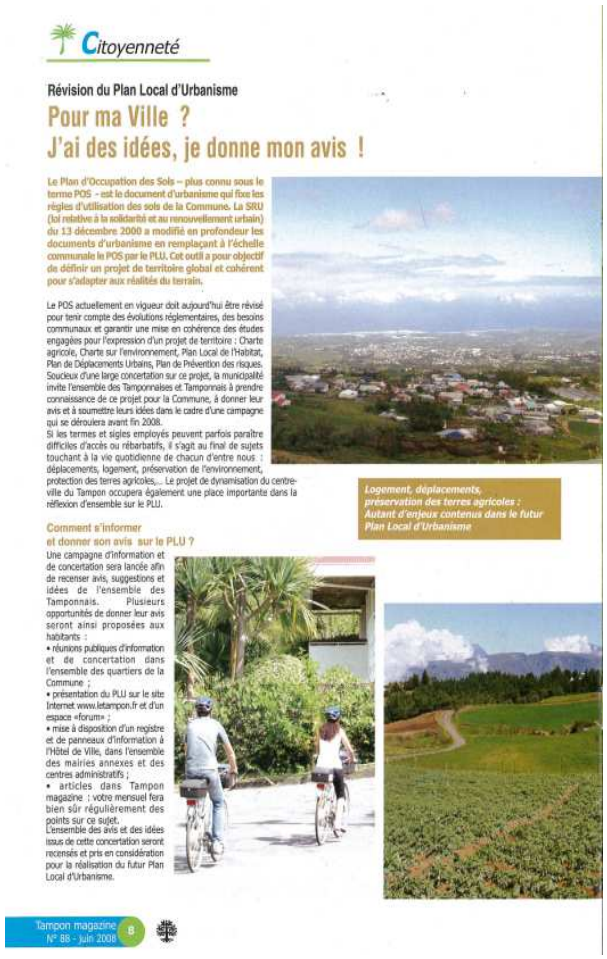
- Tampon magazine n°88 – juin 2008 page 8, révision du PLU : Pour ma ville, j'ai des idées, je donne mon avis,
- Tampon magazine n°110 – mai 2010 pages 12 et 13 : Élaboration du PLU
- Tampon magazine n°112 – juillet 2010 page 19 : Le PLU exposé lors de réunions de concertation

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

Tampon magazine N°88 – juin 2008

Tampon magazine N°112 – juillet 2010

Tampon magazine N°110 – juin 2010



Citoyenneté

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Pour ma Ville ?
J'ai des idées, je donne mon avis !

Le Plan d'Occupation des Sols – plus connu sous le terme POS – est le document d'urbanisme qui fixe les règles d'utilisation des sols de la Commune. La SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 a modifié en profondeur les documents d'urbanisme en remplaçant à l'échelle communale le POS par le PLU. Cet outil a pour objectif de définir un projet de territoire global et cohérent pour s'adapter aux réalités du terrain.

Le POS actuellement en vigueur doit aujourd'hui être révisé pour tenir compte des évolutions réglementaires, des besoins communaux et garantir une mise en cohérence des études engagées pour l'expression d'un projet de territoire : Charte agricole, Charte sur l'environnement, Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan de Prévention des risques. Soucieux d'une large concertation sur ce projet, la municipalité invite l'ensemble des Tamponnaises et Tamponnais à prendre connaissance de ce projet pour la Commune, à donner leur avis et à soumettre leurs idées dans le cadre d'une campagne qui se déroulera avant fin 2008.
Si les termes et sigles employés peuvent parfois paraître difficiles d'accès ou rébarbatifs, il s'agit au final de sujets touchant à la vie quotidienne de chacun d'entre nous : déplacements, logement, préservation de l'environnement, protection des terres agricoles,... Le projet de dynamisation du centre-ville du Tampon occupera également une place importante dans la réflexion d'ensemble sur le PLU.

Logement, déplacements, préservation des terres agricoles : Autant d'enjeux contenus dans le futur Plan Local d'Urbanisme

Comment s'informer et donner son avis sur le PLU ?

Une campagne d'information et de concertation sera lancée afin de recenser avis, suggestions et idées de l'ensemble des Tamponnais. Plusieurs opportunités de donner leur avis seront ainsi proposées aux habitants :
- réunions publiques d'information et de concertation dans l'ensemble des quartiers de la Commune ;
- présentation du PLU sur le site Internet www.letampon.fr et d'un espace «forum» ;
- mise à disposition d'un registre et de panneaux d'information à l'Hôtel de Ville, dans l'ensemble des mairies annexes et des centres administratifs ;
- articles dans Tampon magazine : votre mensuel fera bien sûr régulièrement des points sur ce sujet.

L'ensemble des avis et des idées issus de cette concertation seront recensés et pris en considération pour la réalisation du futur Plan Local d'Urbanisme.



Aménagement

Le Plan Local d'Urbanisme exposé lors des réunions de concertation

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une première campagne d'information et de concertation a été lancée du 22 au 26 juin dernier. L'objectif de ces premières rencontres était d'informer les Tamponnais sur les grandes étapes de la procédure d'élaboration et de partager un diagnostic territorial, afin de décliner les enjeux du territoire et dégager les grandes orientations d'aménagement.
En effet, avec une prévision de 95 000 habitants en 2020 au Tampon, penser l'aménagement justifié de demain s'avère une priorité (construction de logements, grands projets d'aménagement et routier, équipements de proximité, etc). Cette démarche a été effectuée avec la volonté d'associer le plus possible les habitants, c'est la raison pour laquelle ces réunions se sont tenues dans l'ensemble des mairies annexes du Tampon, et ont réuni plusieurs centaines d'entre vous. Le Maire Paulet Payet était présent lors des réunions, accompagné des élus de chaque secteur (Plaine des Cafres, Bérive, Centre-ville, Pont d'Yves, Trois Mares). L'ensemble des avis et des idées de cette concertation ont été recensés pour la réalisation du futur Plan Local d'Urbanisme. Les Tamponnais seront informés de l'évolution du PLU à chaque étape d'avancement de la procédure (Tampon Magazine, Site Internet de la ville) jusqu'à la réalisation du document final.

Lancement des études pour une véritable voie de contournement à l'Est de la Commune

La commission permanente du Conseil Régional vient d'approuver un budget de 500 000 euros pour les études relatives à la réalisation d'une véritable voie de contournement à l'EST du territoire communal. L'objectif est de répondre aujourd'hui aux besoins en matière de déplacement, et proposer un aménagement cohérent du territoire, en termes d'urbanisation, en évitant de couper la ville en deux, telle que le prévoyait l'ancien projet de rocade.

Sur proposition du Président Didier Robert, la Commission permanente de la Région a validé le lancement des études d'une voie de contournement à



Lancement de la procédure pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui fixe les règles d'utilisation des sols de la Commune. De la gestion des droits des sols à un Projet de territoire définit par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PLU est un document stratégique, opérationnel et réglementaire. Il coordonne les actions dans les domaines de l'habitat, du déplacement, de l'économie et de l'environnement. Il met en cohérence l'ensemble des projets sur le territoire communal. Véritable outil de gestion des autorisations des droits des sols et garant d'une urbanisation contrôlée, il expose les grandes orientations sur tous les aspects de la vie de la commune, dans un projet global pour les 10 ou 15 ans à venir.

Que contient le Plan Local d'Urbanisme ?

Le rapport de présentation
- Etablit un diagnostic du territoire et ses principales caractéristiques concernant : les contraintes géographiques, l'habitat, l'économie, la démographie, les équipements, les espaces verts, les déplacements…
- Expose les enjeux et objectifs pour le futur à court et à long terme.
- Présente les dispositions réglementaires prises par le PLU.
- Evalue les incidences du plan sur l'environnement et indique les mesures envisagées.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), est la « clé de voûte » du Plan Local d'Urbanisme. Il exprime le projet de la collectivité à horizon de 10 à 20 ans. C'est un document d'orientation stratégique qui définit les choix de la collectivité en matière d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement du territoire.

Le règlement du PLU fixe les dispositions générales et les servitudes d'utilisation et d'occupation des sols applicables dans les différentes zones. Avec le PADD, le règlement constitue la pièce principale du PLU. Ses prescriptions et documents graphiques sont opposables.

Quatre types de zones sont délimitées :
- ***zones urbaines (U)***
- ***zones à urbaniser (AU)***
- ***zones agricoles (A)***
- ***zones naturelles (N)***

Les documents graphiques présentent l'occupation des sols applicables sur le territoire communal : les choix d'aménagement et les différentes zones créées.

Les orientations d'aménagement concernent des quartiers ou des secteurs. Elles donnent un cadre aux futures constructions en précisant l'aménagement des espaces.

Les annexes regroupent les règles concernant l'occupation du sol sur les territoires couverts par le PLU et qui relèvent pour la plupart d'autres législations, ainsi que le cahier de recommandations environnementales.

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

La Loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 a modifié en profondeur les documents d'urbanisme en remplaçant à l'échelle communale le POS par le PLU. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui fixe les règles d'utilisation des sols de la Commune.

Procédure d'élaboration du PLU



LE PLU DANS LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Afin d'assurer une cohérence en matière d'aménagement, la loi SRU a renforcé les liens entre les documents d'urbanisme. Le PLU se doit d'être compatible avec le SCOT, le SAR et les Directives Territoriales selon la hiérarchie des normes.



COMMENT S'INFORMER ET DONNER SON AVIS SUR LE PLU ?

Une campagne d'information et de concertation est lancée afin de recenser avis, suggestions et idées de l'ensemble des Tamponnais. Plusieurs opportunités de donner leur avis seront proposées aux habitants :

- mise à disposition d'un registre à l'Hôtel de Ville, afin de recueillir les avis et suggestions,
- exposition des éléments techniques à l'Hôtel de Ville et dans l'ensemble des mairies annexes et des centres administratifs, au fur et à mesure de l'avancée du projet,
- présentation du PLU sur le site Internet : *www.letampon.fr* et d'un espace forum,
- articles dans Tampon magazine : votre mensuel fera bien sûr régulièrement des points sur ce sujet,
- réunions publiques d'information et de concertation dans l'ensemble des quartiers de la Commune,

Dans le cadre de la première phase de concertation, **les premières réunions publiques d'information et de concertation se dérouleront du 21 au 26 juin 2010. L'objectif de ces premières rencontres est d'informer les Tamponnais sur les grandes étapes de la procédure d'élaboration et de partager un diagnostic territorial, afin de décliner les enjeux du territoire et dégager les grandes orientations d'aménagement. L'ensemble des avis et des idées de cette concertation seront recensés et pris en considération pour la réalisation du futur Plan Local d'Urbanisme.**

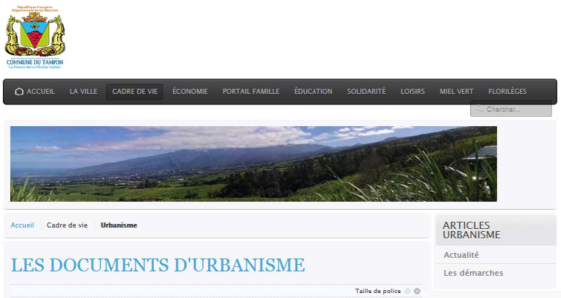
Rendez-vous lors des rencontres suivants:
- Mairie annexe de la Plaine des Cafres : lundi 21 juin, à partir de 17h
- Mairie annexe de Pont d'Yves : mardi 22 juin, à partir 17h
- Mairie annexe de Bras Creux : mercredi 23 juin, à partir 17h
- Mairie annexe de Trois-Mares : jeudi 24 juin, à partir de 17h
- Mairie annexe de Bérive : vendredi 25 juin, à partir 17h
- Hôtel de Ville : samedi 26 juin, à partir 9h.





Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

Sur le site internet de la commune, *www.tampon.fr*, une page d'information permet de présenter les différentes étapes du projet de PLU (la définition, le contenu et la procédure d'élaboration ainsi que les différentes étapes réalisées et à venir) , les réunions programmées ainsi que le téléchargement des documents validés (délibérations du conseil municipal, PADD, …)



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de plannification qui fixe les règles d'utilisation des sols de la Commune et met en cohérence l'ensemble des projets sur le territoire communal.

De la gestion des droits des sols à un Projet de territoire définit par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PLU est un document stratégique, opérationnel et réglementaire.

Il coordonne les actions dans les domaines de l'habitat, du déplacement, de l'économie et de l'environnement.

Il met en cohérence l'ensemble des projets sur le territoire communal pour garantir une urbanisation contrôlée.

Il expose les grandes orientations sur tous les aspects de la vie de la commune, dans un projet global pour les 10 ou 15 ans à venir.

QUE CONTIENT LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le rapport de présentation

- Etabli un diagnostic du territoire et ses principales caractéristiques concernant : les contraintes géographiques, l'habitat, l'économie, la démographie, les équipements, les espaces verts, les déplacements...
- Expose les enjeux et objectifs pour le futur à court et long terme
- Présente les dispositions réglementaires prises par le PLU
- Evalue les incidences du plan sur l'environnement et indique les mesures envisagées.

Zones URBAINES	U
Zones A URBANISER	AU
Zones AGRICOLES	A
Zones NATURELLES	N

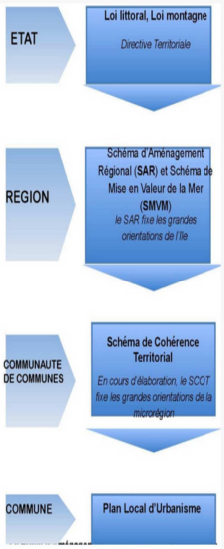
Les orientations d'aménagement concernent des quartiers ou des secteurs à enjeux. Elles donnent un cadre aux futures constructions en précisant l'aménagement des espaces.

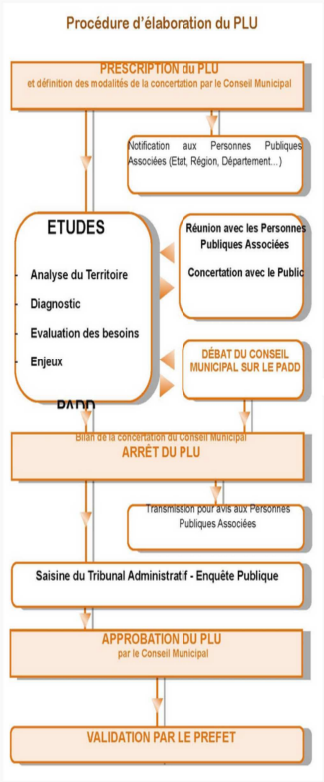
Le règlement du PLU fixe les dispositions générales et les servitudes d'utilisation et d'occupation des sols applicables dans les différentes zones.

Avec le PADD, le règlement constitue la pièce principale du PLU. Ses prescriptions et documents graphiques sont opposables.

Les annexes regroupent les règles concernant l'occupation du sol sur les territoires couverts par le PLU et qui relèvent pour la plupart d'autres législations, ainsi que le cahier de recommandations environnementales

LES PROCEDURES





Mairie annexe de Pont d'Yves : Mardi 22 juin 2010 - 17h

Mairie annexe de Bras-Creux : Mercredi 23 juin 2010 - 17h

Mairie annexe de Trois-Mares : Jeudi 24 juin 2010 - 17h

Mairie annexe de Bérive : Vendredi 25 juin 2010 - 17h

Hôtel de Ville : Samedi 26 juin 2010 - 09h.



Ces 1ères rencontres ont permis d'informer les Tamponnais sur les grandes étapes de la procédure d'élaboration et de partager un diagnostic territorial, afin de décliner les enjeux du territoire et dégager les grandes orientations d'aménagement.

L'ensemble des avis et idées issus de cette concertation a été recensé et pris en considération pour la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD fixe les grandes orientations en matière d'aménagement sur le territoire selon 4 grands principes :

- Garantir un Aménagement Équilibré du Territoire
- Préserver et mettre en valeur notre environnement pour un développement durable
- Soutenir les filières prioritaires afin de garantir le développement économique
- Réussir le développement solidaire et conforter les pôles d'excellences.

Le PADD a été débattu en Conseil municipal, le 27 décembre 2012.



Cliquez sur l'image à droite pour lire Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) .

L'élaboration du document réglementaire

Lors d'une deuxième campagne d'information, plusieurs réunions à l'attention des propriétaires de terrains classés au POS en zone NB se sont tenues du 23 au 27 novembre 2015 dans les mairies annexes du territoire communal.

Ces secteurs construits sont généralement déconnectés des zones urbaines et vont évoluer en fonction du niveau d'équipement.

- Mairie annexe de Trois-Mares (23/11/15 - 8h30) : Quartiers concernés > Trois-Mares – Chemin Neuf – Dassy – Bras de Pontho – Petit Tampon
- Mairie annexe de la Plaine des Cafres (24/11/15 - 8h30) : Quartiers concernés > 25ème Km – Bois Court – Piton Hyacinthe – 19ème Km
- Mairie annexe de Pont d'Yves (24/11/15 - 15h30) : Quartier concerné > Pont d'Yves
- Mairie annexe de Bras-Creux (26/11/15 - 15h30) : Quartier concerné > Bras-Creux
- Mairie annexe de Pont d'Yves (27/11/15 - 15h30) : Quartier concerné > 17ème Km



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui fixent à l'échelle du quartier les orientations d'aménagement, sont en cours de finalisation.

Projet d'OAP de la ZAC Paul Badré : Cliquez sur l'image pour l'agrandir :



Conformément à la délibération du 14 avril 2008, la Commune du Tampon a organisé de nouvelles séances d'information et de concertation afin de présenter aux Tamponnais les grandes étapes de la procédure d'élaboration du PLU et recueillir l'avis des habitants sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les principaux enjeux du futur règlement.

Des réunions publiques d'information et de concertation se sont déroulées du 10 au 18 novembre 2017, selon le calendrier suivant *(ou cliquez sur l'image pour lire le planning)* :

Mairie annexe Plaine des Cafres : 10 novembre 2017, dès 16h
Mairie annexe Bérive : 13 novembre 2017, dès 16h
Mairie annexe de Trois-Mares : 14 novembre 2017, dès 16h
Mairie annexe de Pont d'Yves : 16 novembre 2017, dès 16h
Mairie annexe de Bras-Creux : 17 novembre 2017, dès 16h
Hôtel de Ville : 18 novembre 2017, dès 10h









PROCHAINES ETAPES DU CALENDRIER :

Janvier 2018 : **Délibération validant l'arrêt du PLU**

1er trimestre 2018 : **Enquête publique**

2ème semestre 2018 : **Approbation du PLU**

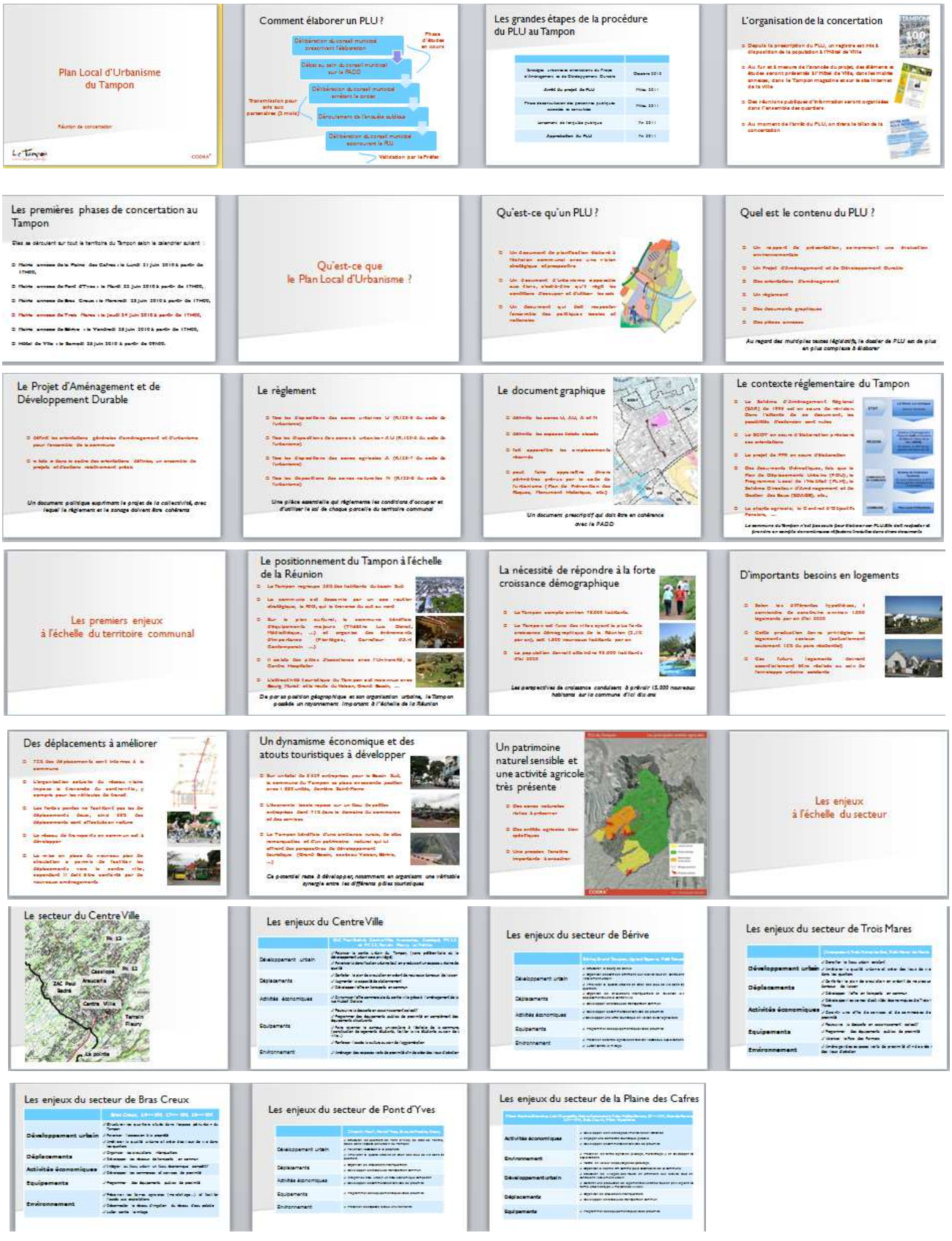
Cette page a été visité prés de 9 880 fois de 2008 à ce jour et 50 courriels enregistrés.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

3 - Organisation d'une réunion publique d'information et de concertation à la mairie du centre-ville et dans les mairies annexes de la commune, pour garantir la concertation du public dans l'ensemble des quartiers, en début de procédure afin d'apporter un éclairage sur la démarche et de recueillir l'avis des habitants et après la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Du 21 au 26 juin 2010, la population a été concertée afin de recenser avis, suggestions et idées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial dans les domaines de l'habitat, du déplacement, de l'économie et de l'environnement.

Document de présentation du diagnostic territorial



Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

Calendrier des réunions de concertation :

- Mairie annexe de la Plaine des Cafres : Lundi 21 juin 2010 à17h00
- Mairie annexe de Pont d'Yves : Mardi 22 juin 2010 à 17h00
- Mairie annexe de Bras-Creux : Mercredi 23 juin 2010 à 17h00
- Mairie annexe de Trois-Mares : Jeudi 24 juin 2010 à 17h00
- Mairie annexe de Bérive : Vendredi 25 juin 2010 à 17h00
- Hôtel de Ville : Samedi 26 juin 2010 à 09h00



Modalité de publicité de ces réunions:

- Quotidien du 15 juin 2010, page 7 ; Journal de l'Île du mardi 15 juin 2010, page 14 ;


14 SOCIÉTÉ

Batay' coqs et barbarie

La tradition des batay' coqs va-t-elle se perdre? Deux députés veulent enterrer définitivement cette pratique lontan jugée cruelle. Une proposition de loi a été rédigée en ce sens. Les amateurs sont prêts à défendre leur passion bec et ongles.

TECHNI'CANNE
18 juin 2010 - à partir de 9h
SITE DE L'ANCIENNE USINE DE VUE BELLE - SAINT-PAUL
CONFÉRENCES
DÉMONSTRATIONS

Le Tampon
REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)


7 SOCIAL

Valoriser le diplôme du travail

Rassemblement FO au Barachois

Aucune limite d'âge

Karaván Santé
Du 15 au 18 juin 2010 à Vue Belle
Inauguration le 15 juin 2010
Plate forme Vue Belle

Le Tampon
REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

- Un communiqué sur le site, dans le tampon magazine n°110 – mai 2010 pages 12 et 13 : Élaboration du PLU et un affichage dans la mairie centrale et les mairies annexes.

Au cours de ces réunions de concertation q, plus de 320 personnes ont participé à ces rencontres qui ont permis d'informer les Tamponnais sur les grandes étapes de la procédure d'élaboration et de partager un diagnostic territorial, afin de décliner les enjeux du territoire et dégager les grandes orientations d'aménagement.(Tampon magazine n°112 – juillet 2010 page 19 : Le PLU exposé lors de réunions de concertation).

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

L'ensemble des avis et idées issus de cette concertation a été recensé et pris en considération pour la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cette concertation a fait ressortir les points suivants :

- L'impact du Schéma d'Aménagement Régional en cours d'élaboration et les marges de manœuvres offerte à la commune,
- La gestion des espaces agricoles, l'évolution des secteurs mités et la forte pression foncière,
- Le changement de classement des exploitations classées au POS en zone naturelle,
- La gestion du Plan de Prévention des Risques et la question de limiter les périmètres des zones d'aléas,
- Le devenir des zones NB et leurs classements en zone urbaine à l'échelle du PLU,
- La création des emplacements réservés,
- la gestion des déplacements (création de nouvelles voies structurantes afin améliorer les conditions de déplacements dans l'agglomération),
- La nécessité de réaliser des logements adaptés au contexte social des tamponnais,
- Le devenir des Florilèges.

- Du 10 au 18 novembre 2017, la Commune du Tampon a organisé de nouvelles séances d'information et de concertation à la mairie centrale et les mairies annexes afin de présenter aux Tamponnais le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les principaux enjeux du futur règlement et recueillir l'avis des habitants, selon le calendrier suivant :

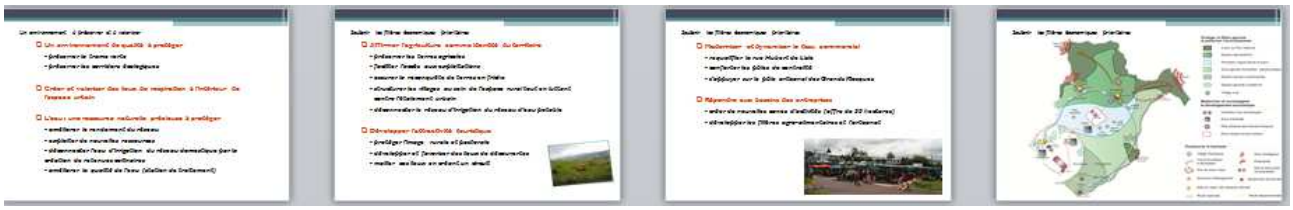
- Mairie annexe de la Plaine des Cafres : le vendredi 10 novembre 2017 à partir de 16h00
- Mairie annexe de Bérive : le lundi 13 novembre 2017 à partir de 16h00
- Mairie annexe de Trois Mares : le mardi 14 novembre 2017 à partir de 16h00
- Mairie annexe de Pont d'Yves : le jeudi 16 novembre 2017 à partir de 16h00
- Mairie annexe de Bras Creux : le vendredi 17 novembre 2017 à partir de 16h00
- Hôtel de Ville : le samedi 18 novembre 2017 à partir de 10h00

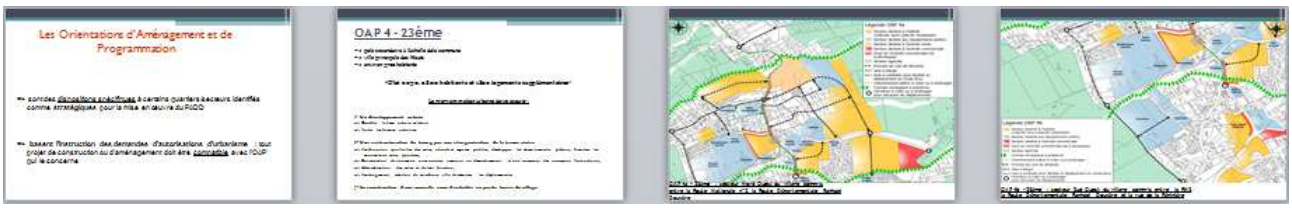
Document de présentation :

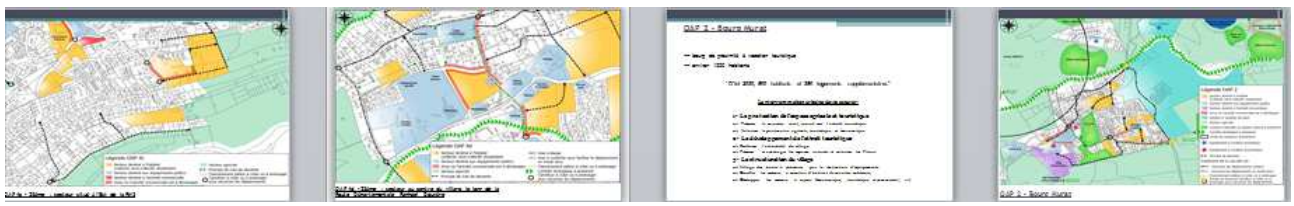


Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE













Plus de 200 personnes ont participé à ces rencontres :



Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

Modalité de publicité de ces réunions:

Quotidien du 07 novembre 2017, page 5 ; Journal de l'Île du 07 novembre 2017 , page 20 ;



5 LE DOSSIER

PEINES ALTERNATIVES VRAIE-FAUSSE PRIORITÉ

Hors la détention, point de salut ?

Le ministre de la Justice l'a répété en octobre : « Il ne faut plus faire de la prison la seule peine de référence », sauf quelques jours avant Emmanuel Macron et le vote d'un budget qui, pourtant, ne financerait pas assez le milieu ouvert.

« Moins de violences ici »

Les recours se multiplient

« Ce ne sont pas que des mots »



20 LA RÉUNION

Salem et Herbert dansent sur la tombe de Mme Desbassyns

MUSIQUES. Comme deux sœurs de musiques mêlées. Christine Salem et Déborah Herbert ont depuis leur première rencontre eu envie de chanter et de créer ensemble.

Pirot-Peters : hommage aux dalons

et un communiqué sur le site, et un affichage dans la mairie centrale et les mairies annexes.



Ère du tampon n° 20 – novembre 2017 page 7, information sur les dates de réunions publiques du 10 au 18 novembre 2018,



Cette concertation a fait ressortir les points suivants :

Sur la procédure :
Le calendrier d'élaboration du PLU a été présenté à la population.

La zone agricole / agriculture :
La construction de nouvelles retenues collinaires de Piton Rouge ainsi que de projet de Piton Sahales associés à un vaste programme d'irrigation permettront d'assurer une alimentation en eau agricole d'une grande majeure partie de la commune et garantie aux agriculteurs de bénéficier d'une eau adéquate et de remettre en culture des terrains jusqu'à ce jour non alimentés.
Les possibilités de construire en zone A ont été présentés en précisant que depuis juin 2016 la CDEPENAF a été crée.
La protection des exploitations agricoles par rapport au mitage.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

La densification de l'espace urbain :
La zone urbaine permettra une meilleure constructibilité des espaces par la suppression du COS, de la superficie minimale de constructibilité. La mise en place d'un pole aggloméré depuis le centre-ville jusqu'à Trois Mares en intégrant la ZAC Paul Badré constitue un choix affirmé d'une densification pour la construction d'une ville moderne et intégrée.

Les déplacements :
les projets routiers, intégrés au projet urbain, doivent permettre de soulager le réseau existant déjà saturé et doit s'articuler avec des projets intermodaux (TSCP, modes doux, pistes cyclables...)

L'Économie :
L'ouverture de nouvelles zones d'activités constituent une levier pour la création d'activités et d'emplois.
La construction de projets touristiques (hôtels, aménagement de sites touristiques et de pôles d'activités , .. sont des facteurs de création de richesse.

Les équipements structurants :
La mise en place d'un équipement d'assainissement collectif est un préalable indispensable pour la densification programmée à l'échelle de la commune.
Le développement de l'Université et des logements pour les étudiants sont à renforcée,
Au vue de l'évolution démographique, la construction d'une nouvelle école au sein de l'agglomération est à programmée.

4 - Présentation par affichage en mairie centrale et dans les mairies annexes des éléments techniques au fur et à mesure de leur réalisation.

L'ensemble des documents et éléments techniques élaborés tout au long de la procédure ont été mis à disposition du public au service aménagement de la commune ainsi que dans les mairies annexes . Dans ce cadre, 505 administrés ont demandés des précisions et ont été reçus en rendez-vous individualisé par les services communaux afin d'informer la population.

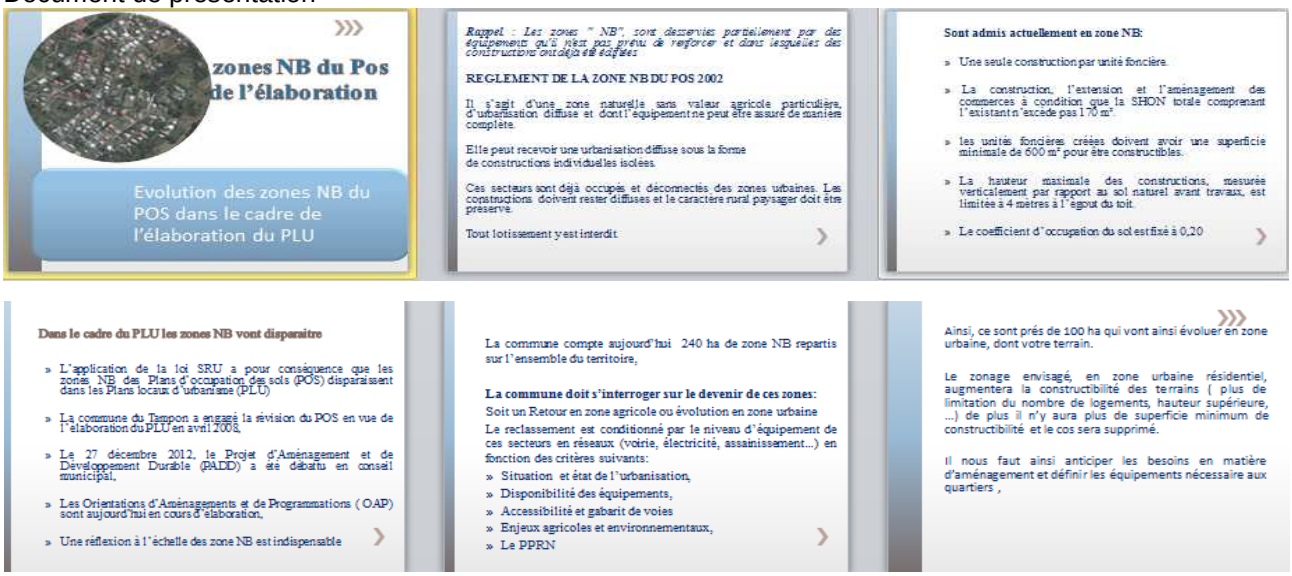
5 – Mesures supplémentaires

- Du 23 au 27 novembre 2015 lors d'une nouvelle campagne d'information, plusieurs réunions à l'attention des propriétaires de terrains classés au POS en zone NB se sont tenues dans les mairies annexes de la commune.

- Mairie annexe de Trois-Mares le 23 novembre 2015 à 8h30 : Quartiers concernés Trois-Mares – Chemin Neuf – Dassy – Bras de Pontho – Petit Tampon
- Mairie annexe de la Plaine des Cafres le 24 novembre 2015 à 8h30 : Quartiers concernés 23ème Km – Bois Court – Piton Hyacinthe – 19ème Km
- Mairie annexe de Pont d'Yves le 24 novembre 2015 à 15h30 : Quartier concerné Pont d'Yves
- Mairie annexe de Bras-Creux le 26 novembre 2015 à 15h30 : Quartier concerné Bras-Creux
- Mairie annexe de Pont d'Yves le 27 novembre 2015 à 15h30) : Quartier concerné 17ème Km

Ainsi, 233 personnes ont participé à ces réunions afin de connaître les évolutions de ces secteurs construits généralement déconnectés des zones urbaines.

Document de présentation



Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

Les points suivants ont été développé :

- La possibilité de densification de ces espaces,
- La suppression de la taille minimale de constructibilité afin de permettre une densification de ces secteurs,
- La suppression du coefficient d'occupation des sols,
- L'aménagement d'espaces publics au sein de ces nouveaux quartiers,
- Le connexion de ces quartiers avec l'espace urbain existant.

Plusieurs réunions avec les partenaires professionnels ont été organisés tout au long de la procédure d'élaboration du PLU :

- Personnes publiques relative au PADD le 15 décembre 2010 (18 participants)
- Personnes publiques relative au PADD le 10 décembre 2012 (15 participants)
- Protection des espaces agricoles (services de l'État, chambre consulaire) le 05 décembre 2012 (8 participants)
- Emplacement réservés logements (bailleurs sociaux, DEAL, Agorah, EPFR) le 26 mai 2016 (17 participants)
- Emplacements réservés équipements publics (Région, Département, Casud, EPFR) le 26 mai 2016 (8 participants)
- Réunion sur l'aménagement des forêts départemento- domaniales (ONF) le 30 mars 2017
- Réunions techniques avec les partenaires institutionnels les 15 juin, 23 août et 13 septembre 2017 (15 personnes)
- Personnes publiques relative à l'arrêt du PLU le 28 novembre 2017 (25 participants)

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le
ID : 974-219740222-20180202-04_20180202-DE

III- Bilan de la concertation

Les modalités de concertation établis lors de la délibération du conseil municipal n°36/2008 du 14 avril 2008 relative à la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet ont été respectées.

Mise à disposition d'un registre	Aucune observation n'a été annotée au registre, Cependant 2 701 courriers ont été adressés à la commune du mois d'avril 2008 à ce jour concernant des demandes de classement en zone constructible ou déclassement de parcelle. Les administrés nous ont préciser qu'ils souhaitaient faire des demandes individuels
Informations concernant le lancement de la procédure et les modalités de concertation	Le magazine communal est distribué à 35 000 exemplaires, Information dans les journaux locaux, site internet et affichage dans la mairie et les annexes de l'organisation des réunions publiques, Le site internet a été consulté 9 880 fois de 2008 à ce jour.
Organisation de réunions publiques d'information et de concertation	Plus de 750 personnes ont participé aux différentes réunions publiques,
Affichage en mairie centrale et annexes des éléments techniques	Affichage effectué au Service aménagement et dans les mairies annexes tout au long de la procédure et que dans ce cadre 505 administrés ont demandé des précisions d'où des RDV individualisés réalisés par les services communaux, leur présentant l'ensemble des documents élaborés.

Le bilan de la concertation est globalement positif et fait ressortir les points suivants :

- Des demandes majoritairement individuel de déclassement de terrain,
- La volonté des habitants d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation liées aux contraintes de gestions des risques, pour le développement et l'aménagement du territoire d'ici les dix prochaines années,
- La nécessité de construire de nouveaux logements répondant aux besoins des Tamponnais,
- La création d'empois : Accompagner le développement économique de la commune en offrant de nouveaux espaces économiques,
- Une volonté de conserver le caractère rural et pastoral des hauts de la commune en lien avec le développement touristique,
- Résoudre les problèmes de déplacements,
- Faire un centre- ville moderne.

qui ont été étudiée au regard des prescriptions réglementaires et des enjeux du PLU.

Le bilan de la concertation fait état de la bonne tenue et du bon déroulement de la procédure, Il montre l'implication des habitants :

- plus de 750 personnes ont participé aux différentes réunions publiques,
- 2 701 demandes de déclassements de terrains ont été adressées pendant la durée de la procédure,
- Le site de la commune informant la population sur l'état d'avancement de la procédure a été consulté 9 880 fois,
- 505 administrés ont été reçue en rendez-vous par les services communaux,
- des réunions techniques préalables ont été organisées,

Cette mobilisation témoigne de l'intérêt porté à ce projet communal. Cette concertation élargie permet d'aboutir à un projet de PLU partagé qui à pris en compte les remarques et demandes constructives et cohérentes vis à vis du projet communal.